



Location saisonnière de mobile home

Par **momo29**, le **28/04/2008** à **12:04**

Nous avons un mobile home , dont nous sommes propriétaires , sur un camping auquel nous payons une location annuelle. (contrat).rnrnLe propriétaire du camping nous autorise à louer notre mobile home à certaines dates (du 12/07 au 23/08) mais il nous demande une contribution de 5,87 euros /locataire/jour.rnrnComme il ne participe en aucun cas , ni aux annonces , ni aux frais (électricité , eau , gaz) . est-ce légal ?rnrnMerci de votre réponse.